

ORDRE DU JOUR DU 3 MAI 2010

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Résolution concernant la nomination de la secrétaire-trésorière adjointe.
4. Approbation des procès-verbaux du mois d'avril 2010
5. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
6. Lecture de la correspondance
 - FQM – Financement de la collecte sélective municipale : la FQM exige une pleine compensation dès 2010
 - Association de soccer des Chenaux – Dépôt des états financiers pour 2009 et lettre du président
 - Ville Amqui – Lettre remerciements
 - Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette – Recommandations
 - Pacte rural – Rencontre avec Lionel Asreneault
 - Planification stratégique – Compte rendu dressé par Jacques Lefebvre
 - CRÉ – Nomination de monsieur Gérard Bruneau
 - FQM – rapport Coulombe sur les contrats municipaux
 - CPTAQ – orientation préliminaire
 - MMQ – Bulletin annuel des membres
7. Dépôt du rapport financier semestriel
8. Dépôt des écritures de journal d'avril 2010
9. Résolution pour entériner une dépense relative à la réparation d'un moteur de la station de surpression d'eau potable
10. Dossier voirie municipale
11. Assainissement – Acquisition de terrain - feu Tancrede Goyette
12. Assainissement – Compte rendu
13. Rapport des travaux de voirie
14. Résolution autorisant l'adhésion de Madame Manon Shallow comme membre de l'Association des directeurs municipaux
15. Résolution pour mandater la directrice générale à demander un appel d'offres pour l'entretien des luminaires de rues
16. Résolution concernant le financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles
17. Information pour l'installation des enseignes
18. Résolution autorisant l'achat de panneaux de signalisation
19. Questions diverses
20. Période de questions
21. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 3 mai 2010, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Est absente : Madame Francine Therrien, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale adjointe, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 19, comme suit :

- Résolution pour autoriser le paiement de certains comptes
- Invitation – Conférence contre le nucléaire
- Ajout lumière de rue à l'intersection Thibeault / Normandin

3. Résolution 2010-05-95

Résolution concernant la nomination de la secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 179 du Code municipal toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives, désigné sous le nom de secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE s'il est nommé par le conseil, le secrétaire-trésorier adjoint peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210 du Code municipal, toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal et que le secrétaire-trésorier est d'office, sous réserve de l'article 212.2 du Code municipal le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE madame Manon Shallow a été préalablement nommée par le conseil municipal directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-

Vincennes nomme madame Manon Shallow comme secrétaire-trésorière adjointe.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

Note :

Assermentation de madame Manon Shallow à titre de secrétaire-trésorière adjointe.

La directrice générale procède à l'assermentation de madame Manon Shallow.

4. Résolution 2010-05-96

Approbation des procès-verbaux du mois d'avril 2010

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois d'avril 2010, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Résolution 2010-05-97

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des comptes fournisseurs, des salaires ainsi que des paiements directs effectués en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorise le paiement comme suit :

Comptes

210093	Alézia Technologies	351.32 \$
210094	Novexco inc.	198.12
210095	Centre d'action bénévole St-Narcisse	200.00
210096	Châteauneuf Tousignant McClure	2 889.60
210097	Dessau inc.	3 329.81
210098	Les Éditions Yvon Blais inc.	283.45
210099	Le Nouvelliste	252.84
210100	Pitneyworks	415.37
210101	La Coop fédérée (Sonic)	640.83
210102	Transport R. Brouillette inc.	9 159.98
210103	Bell	277.65
210104	Poste Canada	96.42
210105	Claude Grenier ressources humaines inc.	3 386.25
210106	Hydro Québec	270.46
210107	Atelier D. Lefebvre	357.46
210108	Biolab	359.29
210109	Champlain électrique enr.	564.37
210110	Claude Grenier ressources humaines inc	2 018.21
210111	Comm. scolaire du Chemin-du-Roy	12.66
210112	Coopplus	13.78
210113	CPU service inc.	389.42
210114	Distribution Robert enr	165.30
210115	Jean Carignan & fils inc.	400.72

210116	Journée de la famille des Chenaux	125.00
210117	Petite caisse	38.36
210118	Receveur général du Canada	651.98
210119	SSQ assurance-vie inc.	749.60
210120	Transport R. Brouillette inc.	960.70
210121	Wolseley Canada inc.	1 244.75
210122	Xérox Canada ltée	445.34

Salaires

501786	Rita Massicotte	505.04 \$
501787	Luc Normandin	437.71
501788	Rita Massicotte	505.04
501789	Luc Normandin	437.71
501790	Rita Massicotte	505.04
501791	Luc Normandin	437.71
501792	Jean-Claude Milot	495.41
501793	Jacques Lefebvre	165.83
501794	Nicole Grenon	165.83
501795	Francine Therrien	165.83
501796	Françoise Asselin	165.83
501797	Robert Normandin	165.83
501798	Daniel André Thibeault	165.83
501799	Rita Massicotte	505.04
501800	Luc Normandin	437.71
501801	Manon Shallow	558.12

6. Lecture de la correspondance

- a. FQM – Financement de la collecte sélective municipale : la FQM exige une pleine compensation dès 2010

La Fédération québécoise des municipalités a enjoint la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, de respecter l'engagement pris par le gouvernement dans le cadre du pacte fiscal conclu en 2006 d'offrir dès 2010 une compensation représentant 100% des coûts qu'elles assument pour les services de collecte sélective. Les municipalités sont loin de cet objectif puisqu'elles recevront que 36% pour 2009.

- b. Association de soccer des Chenaux – Dépôt des états financiers pour 2009 et lettre du président

Monsieur Jacques Boulay, président honoraire de l'Association de soccer des Chenaux, a déposé comme convenu dans l'entente les états financiers de 2009 et les prévisions budgétaires pour 2010. Suite à une rencontre tenue en janvier 2010, il vous remet la liste de la composition du nouveau conseil d'administration de l'association et remercie toutes les municipalités d'avoir accepté de signer l'entente de façon unanime. De plus, il offre une aide technique pour l'aménagement et l'entretien des terrains de soccer.

- c. Ville d'Amqui – Lettre remerciements

M. Gaëtan Ruest, maire d'Amqui vous remercie de vous joindre à eux ainsi qu'à plusieurs municipalités du Québec pour réclamer au

gouvernement actuel de sortir notre province de la filière nucléaire en mettant fin au projet de prolonger la vie utile de la centrale nucléaire de Gentilly 2.

d. Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette –
Recommandations

Madame Marie-Andrée Lemire recommande qu'à compter du mois de mars, lors de la signature des chèques, que les factures doivent être jointes aux chèques et que le maire y appose ses initiales sur celles-ci pour fins d'approbation;

Que lors de l'exercice financier 2010, ils devront appliquer les normes canadiennes d'audit. Chaque membre du conseil et la directrice générale devront compléter un document concernant une déclaration des intérêts pécuniaires pour l'exercice financier.

e. Pacte rural – Rencontre avec Lionel Arseneault

Monsieur Lionel Arseneault du CLD de la MRC des Chenaux offre la possibilité de vous rencontrer afin de discuter des derniers changements apportés au fonds du Pacte rural dédié aux municipalités.

f. Planification stratégique – Compte rendu dressé par Jacques Lefebvre

Monsieur Jacques Lefebvre a déposé son compte rendu de la séance du 31 mars 2010, chaque membre du conseil en a reçu copie.

g. CRÉ – Nomination de monsieur Gérard Bruneau

Monsieur Gérard Bruneau a été reconduit à la présidence de la Conférence régionale des élus de la Mauricie.

h. FQM – Rapport Coulombe sur les contrats municipaux

La Fédération Québécoise des Municipalités, suite à l'adoption de la Loi 76 modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, demande une prolongation au 1er décembre 2010 afin que les municipalités puissent s'y conformer et assurer une mise en œuvre réellement efficace.

i. CPTAQ – Orientation préliminaire

Dans le dossier de l'assainissement des eaux usées, la Commission de protection du territoire agricole du Québec nous donne un compte rendu de l'orientation préliminaire à l'effet que cette demande devrait être autorisée, notamment parce qu'il s'agit d'un site de moindre impact pour l'agriculture pour implanter une telle infrastructure dans ce secteur.

h. MMQ – Bulletin annuel des membres

La Mutuelle des municipalités du Québec vous transmet le bulletin annuel des membres concernant les statistiques des coûts et des réclamations de 2004 à 2009 pour notre municipalité.

7. Dépôt du rapport financier semestriel

La directrice générale dépose le rapport financier semestriel conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

8. Dépôt des écritures de journal d'avril 2010

La directrice générale dépose les écritures du journal général du mois d'avril 2010.

9. Résolution 2010-05-98

Résolution pour entériner une dépense relative à la réparation d'un moteur de la station de surpression d'eau potable

CONSIDÉRANT QU'au cours du mois d'avril un des moteurs de la station de surpression a cessé de fonctionner et a dû être reconditionné pour assurer l'alimentation en eau potable du secteur 3^e rang;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal entérine la dépense pour la réparation du moteur faite par l'entreprise Champlain Électrique Enr. au montant de 564.37\$;

QUE le conseil entérine également la dépense de R. Beaudoin Électrique nécessaire pour enlever et réinstaller le moteur, la facture étant à suivre.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Dossier voirie municipale

Il serait opportun que le conseiller responsable au niveau de la voirie, fasse une visite du territoire pour établir les travaux à être effectués au cours de la saison estivale 2010.

11. Assainissement – Acquisition de terrain – feu Tancrede Goyette

La directrice générale a rencontré Madame Liliane Boisvert fille de feu Tancrede Goyette et son fils Pierre Boisvert relativement à l'acquisition de terrain du lot 3 995 327. Madame Boisvert doit consulter les membres de la succession pour obtenir leur accord à céder de gré à gré ledit lot permettant l'enfouissement de l'émissaire nécessaire au rejet des eaux traitées. En date de cette assemblée, nous avons reçu une correspondance de la succession nous informant de leur acceptation pour la vente de gré à gré; donc nous allons leur transmettre le rapport sommaire d'évaluation déterminant la valeur de l'immeuble afin de conclure la transaction.

12. Assainissement – Compte rendu

L'avis d'expropriation a été déposé dans la semaine du 5 avril 2010 par les procureurs de la municipalité. Le délai pour permettre l'utilisation du sol est de 105 jours de la date du dépôt de l'avis d'expropriation. Quant à elle, la Commission de protection du territoire agricole du Québec devrait rendre une décision dans un délai de 5 mois à partir de la date de confirmation du 26 février 2010.

13. Rapport des travaux de voirie

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de 34 093.46\$. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant 59 400.00\$.

14. Résolution 2010-05-99

Résolution autorisant l'adhésion de Madame Manon Shallow comme membre de l'Association des directeurs municipaux

CONSIDÉRANT la récente nomination de Madame Manon Shallow à titre de directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de permettre son adhésion à l'ADMQ;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal autorise l'adhésion de Madame Manon Shallow à l'Association des directeurs municipaux du Québec;

QUE le conseil municipal assume les frais reliés à l'adhésion.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2010-05-100

Résolution pour mandater la directrice générale à demander un appel d'offres pour l'entretien des luminaires de rues

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres, par voie d'invitation, pour l'entretien des luminaires des rues;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de St-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à procéder et à inviter les entreprises suivantes: Vignault Électrique Ltée, Daniel Durocher, Langlois Électrique et Bernard Gauthier Électrique.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution 2010-05-101

Résolution concernant le financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel, il est résolu :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition

officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, madame Noëlla Champagne, députée de la circonscription de Champlain.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. Information pour l'installation des enseignes

Madame Marie-Claire Desbiens du ministère des Transports nous informe des règles à appliquer pour l'installation des enseignes, copie du document a été remis à monsieur le maire et monsieur Thibeault.

18. Résolution 2010-05-102

Résolution autorisant l'achat de panneaux de signalisation

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a procédé à la vérification de la signalisation routière et a constaté que certains panneaux sont manquants;

PAR CES MOTIFS, il proposé par Françoise Asselin, appuyée par Nicole Grenon, le conseil municipal de St-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale à acquérir les panneaux afin que nous puissions remettre en place les panneaux nécessaires à la signalisation routière.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

19. Questions diverses

a. Résolution 2010-05-103

Résolution pour autoriser le paiement de comptes

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des comptes suivants :

Banque Nationale du Canada	183.16 \$
Croix Bleue	571.97
Bell Mobilité	59.49

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

b. Invitation – Conférence contre le nucléaire

Nous transmettons au conseil municipal, l'invitation de Monsieur Pierre Lambert, qui tiendra une conférence dans l'édifice municipal; ce mercredi dès 14 heures.

c. Ajout lumière de rue à l'intersection de la route Thibeault

Monsieur le maire mentionne que nous procédons à l'évaluation des coûts pour l'ajout d'un luminaire, dès que nous aurons les informations nous les soumettrons à l'attention du conseil municipal.

20. Période de questions

Monsieur Lucien Hamelin demande s'il serait possible de réorienter ou modifier les lumières de l'enseigne décorative sur le terrain de l'édifice municipal.

Monsieur Daniel Houle demande au conseil municipal, si on peut rencontrer les propriétaires du garage Trudel & Piché de St-Narcisse acquis par Uni-Coop, qui doit se relocaliser d'ici la prochaine année, afin de leur proposer un emplacement dans notre municipalité; il croit intéressant de saisir cette opportunité.

Monsieur Daniel Houle demande à ce que les dates des séances du conseil municipal soient publiées dans le bulletin municipal.

Monsieur Lucien Hamelin interroge le conseil municipal en regard de l'avancement du dossier du terrain à acquérir pour le projet d'assainissement.

Monsieur Daniel Houle interroge le conseil municipal suite à l'annonce de l'octroi du contrat à Services Environnementaux Richelieu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

21. Résolution 2010-05-104

Clôture de la séance

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, la séance est levée à 21 h.

Jean-Claude Milot, maire

Manon Shallow, sec.-très. adjointe